



LE POTENTIEL DE LA FORÊT

VISION, VALEURS ET POLITIQUES

contribuant à répondre aux exigences du référentiel

FSC – Gestion Forestière Durable

Document établi dans le cadre de la création du Groupement FSC Kloros

Avril 2026

PRÉAMBULE

Kloros a pour mission de redynamiser les forêts françaises en optimisant leur impact écologique, économique et social, en recherchant l'équilibre des trois fonctions naturelles de la forêt.

Dans le cadre de la création d'un Groupement FSC, le présent document formalise les politiques, la vision et les valeurs de Kloros en les articulant explicitement avec les principes et critères du référentiel FSC de Gestion Forestière Durable.

Kloros est engagée dans une démarche de sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC), inspirée des principes de Pro Silva, fondée sur l'observation, l'adaptabilité, la multifonctionnalité et le respect du vivant. Cette démarche constitue le socle opérationnel de l'ensemble des politiques décrites dans ce document.

I. VISION DE Kloros

1.1 Déclaration de vision

Kloros a fait le choix de s'inscrire dans une démarche de certification FSC afin de formaliser et de structurer une approche de gestion forestière fondée sur des principes auxquelles l'entreprise adhère depuis sa création. La préservation des écosystèmes forestiers, le maintien des équilibres naturels et la gestion durable des ressources constituent le socle de son modèle. Kloros considère la forêt comme un patrimoine vivant, en constante évolution, dont la valorisation économique ne peut être dissociée de sa conservation à long terme.

Kloros aspire à concilier productivité, résilience écologique et responsabilité sociale. Son ambition est de démontrer qu'une forêt gérée durablement constitue un investissement et un patrimoine utile, à la fois sur les plans économique, environnemental et social, dans une logique de long terme.

Cette vision se traduit par l'accompagnement depuis plusieurs années d'investisseurs dans la gestion de leurs massifs forestiers en appliquant une sylviculture proche de la nature, afin de promouvoir le renforcement de la résilience des peuplements, la préservation de la biodiversité et à garantir la pérennité des fonctions écologiques et productives de la forêt.

Convaincu que la forêt ne peut être gérée de manière isolée, Kloros s'attache à intégrer les enjeux territoriaux et à favoriser la coopération entre les différents acteurs de la filière forêt-bois. Elle s'engage à rassembler les parties prenantes autour d'un objectif commun : accompagner nos forêts vers davantage de résilience pour faire perdurer, dans un contexte de changement climatique, les services rendus par la forêt à la société.

L'adhésion au référentiel FSC traduit une volonté de s'inscrire dans un cadre exigeant, et de démontrer que les pratiques mises en œuvre répondent à des standards reconnus. Cette démarche constitue un levier pour renforcer la rigueur, la crédibilité et la lisibilité des engagements de Kloros en faveur d'une gestion forestière responsable et durable.

1.2 Lien avec le référentiel FSC

Ancrage FSC — Principe 1 : Respect des lois

Kloros inscrit son action dans le respect des lois et réglementations applicables, qu'elle considère comme un socle fondamental de la gestion forestière.

Ancrage FSC — Principe 2 : Droits des travailleurs et conditions de travail

Kloros reconnaît l'importance des conditions de travail sûres et équitables et veille à promouvoir ces exigences dans le cadre de ses activités.

Ancrage FSC — Principe 4 : Communautés locales

Kloros accorde une importance particulière à la prise en compte des acteurs locaux et au maintien de relations équilibrées avec ces derniers.

Ancrage FSC — Principe 5 : Bénéfices générés par la forêt

Kloros considère que la gestion forestière doit permettre une valorisation économique durable des ressources, compatible avec les enjeux environnementaux et sociaux.

Ancrage FSC — Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux

Kloros place la préservation des écosystèmes, des sols, de l'eau et de la biodiversité au cœur de son approche de gestion.

Ancrage FSC — Principe 7 : Planification de la gestion

Kloros privilégie une gestion forestière planifiée, structurée et adaptée aux spécificités des territoires et des peuplements.

Ancrage FSC — Principe 8 : Suivi et évaluation

Kloros reconnaît l'importance du suivi et de l'évaluation des pratiques afin d'assurer leur cohérence et leur amélioration dans le temps.

Ancrage FSC — Principe 9 : Hautes Valeurs de Conservation

Kloros adhère au principe de protection des zones à forte valeur écologique et intègre cette dimension dans sa gestion.

Ancrage FSC — Principe 10 : Mise en oeuvre des activités de gestion

Kloros développe des pratiques sylvicoles responsables, visant à concilier production, résilience des écosystèmes et respect des équilibres naturels.

II. VALEURS DE KLOROS

2.1 Nos valeurs fondamentales

A — Respect du vivant et naturalité

Nous plaçons le respect des processus naturels au cœur de toutes nos décisions sylvicoles. Notre principe directeur est *“intervenir le moins possible, mais le plus souvent possible, pour aider minutieusement la nature à avancer”*.

B — Multifonctionnalité

Nous valorisons simultanément les fonctions écologique, économique et sociale de la forêt. Aucune fonction ne prévaut sur les autres : la production de bois, la séquestration carbone, la biodiversité et les usages sociaux sont traités comme des objectifs complémentaires et indissociables.

C — Responsabilité et transparence

Nous agissons avec rigueur, humilité et transparence envers toutes les parties prenantes : propriétaires forestiers, salariés, collectivités, citoyens, entreprises de la filière bois. Nous nous engageons à partager nos pratiques et leurs impacts.

D — Innovation au service de la durabilité

Nous mobilisons les meilleures connaissances scientifiques, pratiques sylvicoles et technologies disponibles pour améliorer continuellement l'efficacité et la durabilité de notre gestion forestière.

E — Équité sociale et ancrage local

Nous croyons en la force du collectif et en l'implication active des communautés locales. Nous valorisons le bois localement, travaillons avec des entreprises artisanales de proximité et favorisons la transmission des savoir-faire forestiers.

III. POLITIQUES DE GESTION DURABLE

Politique 1 — Sylviculture proche de la nature

Engagement

Kloros pratique dans la mesure du possible la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) pour l'ensemble de ses forêts. Cette approche s'inspire des méthodes Pro Silva et vise à imiter le fonctionnement naturel de l'écosystème forestier.

Mesures opérationnelles

- Maintien d'un couvert continu, sans coupe rase
- Prélèvements diffus et délicats : maximum 25 % du volume de bois par intervention
- Cycles d'intervention courts : tous les 6 à 9 ans pour chaque peuplement
- Travail sylvicole ciblé en faveur des arbres d'avenir pour produire des bois de haute qualité
- Gestion de l'ombre et de la lumière pour favoriser la régénération naturelle
- Plantation en cas de nécessité avec au minimum 4 essences compatibles, sans engrais ni labour
- Maintien d'arbres de tous âges, toutes essences et tous diamètres (futaie irrégulière)

Politique 2 — Séquestration carbone et lutte contre le changement climatique

Engagement

Kloros s'engage à maximiser le rôle de ses forêts comme puits de carbone, à quantifier et à certifier ses actions carbone, et à valoriser le bois en substitution aux matériaux et énergies fossiles.

Mesures opérationnelles

- Certification des projets de boisement, reboisement et balivage via le Label Bas-Carbone (LBC) si cela est pertinent
- Développement d'outils de modélisation de la séquestration carbone
- Valorisation du bois d'œuvre pour un stockage carbone prolongé
- Valorisation des chutes de bois de chauffage en substitution d'énergies fossiles
- Plantation d'au minimum 4 essences pour optimiser la captation carbone et la résilience

Politique 3 — Protection de la biodiversité et des écosystèmes

Engagement

Kloros protège les habitats naturels, préserve la diversité de la faune et de la flore locales, et participe à identifier et protéger les Hautes Valeurs de Conservation (HVC) présentes dans ses forêts.

Mesures opérationnelles

- Maintien du couvert forestier permanent comme habitat de long terme pour les espèces
- Conservation de bois mort sur pied et au sol pour les micro-habitats faunistiques
- Limitation des interventions forestières en période de reproduction des espèces sensibles
- Maintien de zones en libre évolution • Réalisation d'audits réguliers des populations animales et végétales par des gestionnaires de milieux naturels
- Conduite de projets de restauration des écosystèmes (mares forestières, espèces menacées, etc.)

Politique 4 — Protection des sols

Engagement

Kloros met en place des pratiques visant à prévenir l'érosion, le tassement et la dégradation des sols forestiers.

Mesures opérationnelles

- Mise en place de cloisonnements sylvicoles pour canaliser la circulation des engins
- Maintien de la biomasse au sol après chaque intervention (rémanents)
- Absence de dessouchage et d'extraction des rémanents afin d'alimenter l'humus
- Utilisation d'une dent de sous-solage (non labour) lors des plantations pour préserver les horizons du sol
- Conservation de la biomasse issue du broyage comme couverture protectrice du sol (Bois Raméal Fragmenté).

Politique 5 — Préservation des ressources en eau

Engagement

Kloros s'engage à protéger, maintenir et restaurer les ressources en eau présentes dans ses forêts, notamment les zones humides, les cours d'eau et les mares forestières.

Mesures opérationnelles

- Protection et restauration des zones humides pour maintenir leurs fonctions hydrologiques (épuration, stockage, restitution)
- Interdiction de planter des essences résineuses à proximité des cours d'eau
- Orientation des cloisonnements sylvicoles pour ne pas dériver vers les cours d'eau
- Reméandrages sur certains cours d'eau pour maintenir les berges et limiter l'érosion
- Restauration des mares forestières pour prévenir leur assèchement et maintenir les habitats amphibiens
- Conservation des strates arbustives aux abords des mares

Politique 6 — Responsabilité sociale, économique et relations avec les communautés

Engagement

Kloros s'engage à contribuer positivement au tissu économique et social local, à respecter les droits des travailleurs, à impliquer les communautés locales et à partager les bénéfices de la gestion forestière avec l'ensemble des parties prenantes.

Mesures opérationnelles

- Priorité donnée aux exploitants et entreprises locaux situés à moins de 100 km des chantiers
- Création d'emplois non délocalisables dans la filière forêt-bois (1 emploi pour 1 000 m³ récoltés)
- Ouverture raisonnée des forêts au public et maintien de chemins des écoliers et sentiers de randonnée
- Pratique du marquage participatif : implication des habitants dans la sélection des arbres
- Dialogue avec les collectivités locales et les propriétaires forestiers
- Respect des droits des travailleurs et des sous-traitants conformément aux législations nationales applicables

Politique 7 — Conformité légale et droits fonciers

Engagement

Kloros s'engage à respecter l'ensemble des législations et réglementations françaises et européennes applicables à la gestion forestière, et à clarifier et sécuriser les droits fonciers de toutes les parcelles sous sa gestion.

Mesures opérationnelles

- Certification PEFC des forêts gérées, en tant que reconnaissance de conformité aux standards de gestion durable
- Intégration des exigences du Label Bas-Carbone comme cadre de conformité additionnel pour les projets de séquestration carbone
- Travail de recomposition parcellaire pour lutter contre le morcellement • Vérification systématique de la situation cadastrale et foncière avant toute intervention
- Respect des plans simples de gestion (PSG) et autres documents d'aménagement réglementaires

Politique 8 — Plan de gestion et amélioration continue

Engagement

Kloros s'engage à formaliser, documenter et mettre à jour régulièrement ses plans de gestion forestière, et à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation permettant d'améliorer continuellement ses pratiques.

Mesures opérationnelles

- Rédaction et mise à jour d'un document de gestion durable pour chaque forêt sous gestion
- Modélisation prédictive de la croissance des arbres et de la séquestration carbone
- Utilisation de la télédétection (satellite, LiDAR, drone) pour le suivi de la santé des peuplements
- Analyse continue des données de terrain pour l'amélioration des pratiques sylvicoles
- Participation aux travaux scientifiques et aux consultations sur les méthodes du Label Bas-Carbone

IV. OBJECTIFS DE GESTION OPÉRATIONNELS

Objectif 1 - Objectifs liés à la biodiversité

1 - Maintien d'habitats forestiers diversifiés :

Maintenir et favoriser des peuplements mélangés composés d'essences indigènes et/ou adaptées aux conditions stationnelles, avec un minimum de 4 essences et 3 classes d'âge différentes lorsque les conditions le permettent, et interdire la plantation d'essences exotiques invasives.

2 - Conservation des dendro-microhabitats :

Conserver le bois mort sur pied et au sol, maintenir à terme un minimum de 5 arbres habitats vivants par hectare en moyenne et mettre en place des îlots en libre évolution représentant au minimum 2 % de la surface de chaque unité de gestion.

3 - Protection des espèces sensibles :

Identifier les espèces et habitats patrimoniaux sensibles présents ou potentiellement présents sur les unités de gestion et adapter les calendriers d'intervention afin d'éviter les périodes sensibles, notamment de nidification et de reproduction.

Objectif 2 - Objectifs liés à la préservation des services écosystémiques

1 - Protection des sols :

Limiter l'impact des interventions forestières sur les sols en respectant les cloisonnements existants, en n'ouvrant de nouveaux chemins ou cloisonnements qu'en cas de nécessité, en adaptant les exploitations aux conditions météorologiques et en évitant l'utilisation d'engrais.

2 - Protection des ressources hydrauliques :

Préserver les ressources en eau en maintenant une zone tampon sans intervention d'au minimum 10 mètres autour des cours d'eau et en interdisant le stockage, le dépôt ou l'utilisation de produits chimiques ou polluants à proximité des milieux aquatiques.

3 - Maintien du stock de carbone forestier :

Favoriser le stockage du carbone en privilégiant la conservation des gros bois et la valorisation du bois d'œuvre, et en interdisant les coupes rases sauf justification technique, sanitaire ou réglementaire.

Objectif 3 - Objectifs liés à la structure et à la résilience des peuplements

1 - Généralisation de la sylviculture irrégulière :

Mettre en œuvre les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) sur l'ensemble des surfaces gérées, sauf indication contraire du propriétaire, maintenir un couvert forestier sur plus de 95 % des surfaces et limiter les prélèvements à un maximum de 25 % du volume sur pied lors de chaque intervention.

2 - Maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique :

Évaluer et maintenir un équilibre entre les populations de gibier et la capacité de renouvellement des peuplements forestiers, et interdire les pratiques d'agrainage.

Objectif 4 - Objectifs sociaux et territoriaux

1 - Ancrage local :

Favoriser prioritairement le recours à des entreprises locales et françaises situées à moins de 100 kilomètres des forêts gérées et maintenir les chemins existants accessibles, sauf contraintes de sécurité ou de préservation des milieux.

2 - Participation et concertation :

Informez les parties prenantes actives avant toute intervention forestière majeure et maintenez un dialogue régulier avec les acteurs concernés par la gestion forestière.

3 - Garantie de conditions de travail sûres :

Exigez de l'ensemble des exploitants et intervenants forestiers le respect des règles de sécurité et le port des équipements de protection individuelle obligatoires sur les chantiers.

V. DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Kloros s'engage à mettre en œuvre ces politiques avec rigueur, à en suivre les effets par des indicateurs mesurables et à améliorer continuellement ses pratiques. La certification FSC constitue pour Kloros, mais la reconnaissance d'une démarche de gestion forestière responsable engagée depuis sa création,.

Loïc Zellvegre, Directeur Général — Kloros

Avril 2026